

**COMMISSION COMPETITIONS FEMININES SENIORS**

PV du 17/11/2024

**Présents** : Mrs Cazala Claude, Breteau Christophe, Lucas Serge (validation par voie électronique)

Les décisions des commissions sont susceptibles d'appel devant le comité d'appel du district dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision concernant les rencontres de Coupes et pour les 4 dernières rencontres de championnats départementaux (art 19 du Règlement Sportif du District). Pour les championnats se déroulant sous forme de brassage, le délai est ramené à 2 jours francs concernant les 2 dernières rencontres. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

La commission rappelle que la fourniture d'une tablette et l'utilisation de la FMI est une obligation pour les compétitions U13, U15, U17, U19, Seniors, U13F, U15F, U17F, U18F, Seniors F, Futsal, Foot Détente, Foot Entreprise. Le motif d'impossibilité d'utilisation de la FMI sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. En cas d'impossibilité le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution qui sera retournée à [competitions@gironde.fff.fr](mailto:competitions@gironde.fff.fr) sous 48h accompagnée du formulaire « constat d'échec » relatant le motif précis de non-utilisation. (Art.17 des Règlements Sportif du District).

**CATEGORIE SENIORS F à 11****D1F Intersport**Dossiers transmis à la Commission Départementale des Arbitres

- 29481616 06/10/24 Libourne Foot 2024 1 / Cbec 1 motif : Réserve technique  
La commission prend note de la décision prise par la Commission Départementale des Arbitres suite à la réserve technique posée par le club Cbec  
Réserve non fondée, confirmation du résultat acquis sur le terrain, à savoir 3/0

Demandes de modifications

(L'article 6 du règlement sportif prévoit d'en faire la demande 10 jours avant la rencontre)

- 29481207 Talence Fc 2 / Cbec 1 du 15/09/24 reporté au 27/10/24

**D2F**Demandes de modifications

(L'article 6 du règlement sportif prévoit d'en faire la demande 10 jours avant la rencontre)

- 29180947 Blayais Stade 1 / Léognan Usc Ent 1 du 13/10/24 sans date de report

**CATEGORIE SENIORS F à 8**Feuilles de matchs non parvenues

(L'article 17 du règlement sportif prévoit l'envoi avant minuit le jour du match pour FMI et 24H pour feuille match papier)

- 29421182 Poule F Cenon Us 1 / Coteaux Libournais 1 du 10/11/24

**COMMISSION COMPETITIONS FEMININES SENIORS**

PV du 17/11/2024

Décisions administratives

Date	Poule	Match	EQUIPE	CLUB	Anomalies	*Tarifs
10/11/24	F	29421182	Cenons Us	511449	Feuille de match informatisée transmise hors délai	<b>46,00€</b>

*\*Tarifs et Amendes 2024/2025 du district de la Gironde*

**Claude Cazala**  
Animateur de la commission